

Royaume du Maroc

Le Premier Ministre

Ministère Délégué auprès du Premier Ministre
Chargé des Affaires Economiques et Générales

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commission nationale chargée d'élaborer un code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise au Maroc a tenu sa première réunion le mardi 6 février 2006 sous la présidence de Monsieur Rachid Talbi Alami, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales, et de Monsieur Mohamed Chaibi, Vice-Président Général de la CGEM.

Cette commission publique-privée est composée des acteurs-clés en matière de gouvernance d'entreprise au Maroc (CGEM, CJD, Bank-Al-Maghrib, GPBM, CDVM, Bourse des Valeurs de Casablanca, ANPME, Ministères chargés des Finances, de la Justice et des Affaires Economiques). Cette structure est pilotée par un comité conjoint formé des représentants de la CGEM qui préside les travaux de la commission et du Ministère des Affaires Economiques qui en assure la coordination et le secrétariat. D'autres parties prenantes de l'entreprise (experts-comptables, juristes, organisations professionnelles, investisseurs institutionnels, agences gouvernementales, enseignement supérieur, médias,...) seront consultées ou informées de manière régulière et organisée du déroulement du processus afin d'assurer un maximum d'adhésion et d'efficacité au code à produire.

Le Maroc dispose aujourd'hui d'un arsenal important de textes juridiques relatifs à l'environnement économique et financier et aux acteurs dans cet environnement. La plupart de ces textes incluent de façon explicite ou implicite des dispositions liées à la gouvernance d'entreprise, avec la création d'organes pouvant jouer un rôle spécifique dans ce domaine. On peut citer notamment les lois sur les sociétés, les lois relatives à la Bourse et au CDVM, le code de commerce, la loi relative aux offres publiques, la nouvelle loi bancaire, le code du travail, le code des impôts,...

Cependant, la gouvernance d'entreprise ne prend son sens que si elle est incarnée dans une démarche de codification unifiée issue d'un consensus global et d'un processus coopératif et participatif de la part de l'ensemble des parties concernées (entreprises, pouvoirs publics, investisseurs institutionnels, banques, salariés, médias...). C'est dans ce sens que l'élaboration d'un code national bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise constituera un complément flexible à la loi et à la réglementation marocaines et formera ainsi une composante essentielle du cadre global de gouvernance au Maroc.

La mise en place de ce code devrait promouvoir la confiance et la transparence des marchés, définir clairement les responsabilités liées aux diverses fonctions de l'entreprise, développer les flux d'investissement nationaux et internationaux, favoriser le dialogue Entreprise-Etat et contribuer ainsi à lutter contre la corruption, limiter le secteur informel et développer un secteur privé performant.

Les organisations internationales (OCDE et SFI – Global Corporate Governance Forum) ont été appelées à soutenir les efforts poursuivis dans le cadre de cette démarche, à faciliter l'échange d'expérience en la matière et ont été impliquées dès le démarrage des travaux.